

## Quel système d'alarme pour ma maison et à quel prix ?

DEPUIS 2009, LES CAMBRIOLAGES SONT EN HAUSSE DE 3,2% \* EN FRANCE. POUR PARTIR EN VACANCES L'ESPRIT TRANQUILLE, NOUS AVONS DÉNICHÉ LES MEILLEURS PRIX.

### Le plus pratique

#### Le système sans fil : 99,95€

Facile à installer soi-même, ce type d'alarme avec caméra et/ou transmetteurs téléphone vous fait économiser le déplacement d'un installateur (de 70 à 150€). Cependant, la transmission par ondes radio peut être brouillée par des cambrioleurs avisés. Elle peut aussi souffrir d'interférences avec des ondes voisines, notamment en ville. Enfin, elle ne convient pas aux grandes habitations à plusieurs étages.

**Notre sélection :** IDK Alarme Système avec unité centrale, 1 transmetteur, 1 sirène, 3 détecteurs infrarouges et 1 magnétique. 99,95€ au lieu de 149€ sur le site [www.rueducommerce.com](http://www.rueducommerce.com)  
Tél. : 0892 46 56 66.

### Le plus sécurisant

#### Le système filaire : 220,95€

S'il est reconnu comme la méthode anti-intrusion la plus fiable car difficilement piratable, le système filaire nécessite cependant des coûts importants d'installation pour encasturer les fils dans les murs (jusqu'à 150€, hors maçonnerie). Par ailleurs, si un cambrioleur trouve un des fils et le coupe, l'alarme se déclenche automatiquement. Et s'il y a une coupure de courant, une batterie de secours permet au système de fonctionner à nouveau.

**Notre sélection :** Alarm-HS02 avec panneau de contrôle, 2 détecteurs, 1 sirène de sécurité, 1 bouton d'urgence et 5 émetteurs magnétiques, 220,95€.  
[www.priceminister.com](http://www.priceminister.com)

## LE COUP DE CŒUR DE LA RÉDAC

### Chère, mais sûre !

Une sirène, deux détecteurs de mouvements à photos flash dès repérage d'une présence, un capteur périphérique, un lecteur de badges avec trois badges, une centrale de contrôle, une sirène haute puissance indépendante... Avec ça, vous êtes protégé !  
**Alarme Verisure de Securitas Direct, 700€.** Abonnement : 30€ par mois. [www.securitasdirect.fr](http://www.securitasdirect.fr) ou 0800 00 16 16.



## Dans quels cas la police peut-elle intervenir ?

Si une agence de télésurveillance peut alerter un voisin lorsque votre alarme se déclenche, elle ne peut faire intervenir la police qu'à partir du moment où il y a eu « levée de doute », c'est-à-dire une preuve audio ou visuelle confirmant la présence de cambrioleurs à votre domicile. En revanche, dans certaines villes, il existe des opérations Tranquillité Vacances, menées conjointement par les services de police et de gendarmerie. Leur but ? Organiser jour et nuit des rondes de surveillance. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou du commissariat.

### La plus moderne

#### La vidéosurveillance : 329€

Autrefois réservé aux entreprises, ce système se démocratise chez les particuliers grâce aux réseaux Wi-Fi. On peut désormais consulter les images de son domicile à distance, depuis un ordinateur connecté à Internet ou un smartphone. En cas de mouvement détecté, le système vous envoie une alerte par mail, SMS ou appel. Pour cela, il faut ajouter le prix de l'abonnement souscrit auprès d'une entreprise de surveillance qui, en cas d'intrusion, envoie une équipe d'intervention chez vous. Restez prudent avant de vous engager car, si des entreprises proposent des forfaits alléchants (autour de 15€ par mois), elles font souvent payer chaque déplacement, qu'il y ait effraction ou pas. [www.alarme.comprendrechoisir.com](http://www.alarme.comprendrechoisir.com)

**Notre sélection :** Pack My Fox Surveillance composé d'un Central Home Control et d'une caméra Wifi à 329€ vous permettant de surveiller depuis un smartphone ou un ordinateur. Sans abonnement. Tél. : 0800 100 100. Et la caméra SFR Homescope avec détecteur de mouvements, alertes et accès vidéo illimité sur l'ordinateur ou smartphone, 149€ + 4,50€/mois sur un an. [www.sfr.fr](http://www.sfr.fr)

**Chloé Plancoulaine**

\* Source : Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, 2010

## La question de la semaine



Maître Roland Perez, avocat, vous répond

### « Utilisation frauduleuse de ma carte bancaire : quel recours ? »

La loi est très claire : « La banque se doit de rembourser immédiatement au payeur le montant de l'opération non autorisée, et, le cas échéant rétablir les comptes débités dans l'état où ils se seraient trouvés si l'opération de paiement non autorisé n'avait pas eu lieu. » En revanche, il est vrai qu'elle peut s'interroger sur les circonstances du débit frauduleux lorsqu'il y a utilisation du code confidentiel. D'ailleurs, la loi prévoit qu'avant la mise en opposition de la carte volée ou perdue, une franchise de 150€ reste à votre charge. Pour tenter d'échapper à la règle du remboursement intégral, la banque peut faire valoir une négligence grave de votre part. Cependant, la Cour de cassation a jugé que : « La seule utilisation du code secret par celui qui a piraté les cartes ne suffit pas à établir la négligence grave du client. » Ainsi, par exemple, « le vol d'un porte-documents dans une voiture qui contenait la carte bancaire ne suffit pas à démontrer la négligence grave et fautive du titulaire. » Autre bonne nouvelle : vous n'êtes pas tenu par les soixante ou soixante-dix jours imposés par votre banque pour contester. Vous avez légalement treize mois à compter du débit contesté pour demander à être remboursé, sauf si les paiements frauduleux ont été effectués hors de l'Union européenne.

RETROUVEZ ROLAND PEREZ LE JEUDI À 12 H 50 ET LE SAMEDI À 7 H 20 SUR **Europe 1**